



L'Appel d'Offres Spécifiques (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/ :
lien de renvoi sur site Vivea



CONTEXTE

Cet appel d'offres souligne l'engagement des élus en Auvergne-Rhône-Alpes à améliorer la gestion des ressources humaines dans l'agriculture. Il est essentiel que les exploitants reconnaissent aussi leurs rôles d'employeurs et adoptent une approche proactive pour intégrer cette dimension essentielle dans leur activité. Chaque année, la région AuRA recrute environ 3 100 travailleurs en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le secteur de la production agricole et 117 000 travailleurs en contrat à durée déterminée (CDD). *Données MSA*



OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. **Évaluer l'employabilité** de son exploitation agricole ainsi que sa posture en tant qu'employeur, en identifiant les domaines nécessitant des améliorations
2. **Maîtriser l'utilisation d'un outil RH** pour améliorer la gestion des ressources humaines au sein de son organisation agricole dans un ou plusieurs domaines (*recrutement, management, fidélisation, Coûts et avantages d'un salarié, Obligations légales, ...*)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Afin de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre d'au moins un outil RH, il est essentiel que les modalités de formation soient concrètes et axées sur des applications pratiques, permettant ainsi aux stagiaires de développer des compétences tangibles pour une utilisation immédiate dans leur contexte professionnel."



À RETENIR

- ▶ Du 1er janvier 2024 au 31 mars 2025
- ▶ Publics / région : Contributeurs VIVEA d'Auvergne Rhône-Alpes
- ▶ Durée de la formation : 14 heure minimum
- ▶ Prix d'achat plafond : 45 € heure/stagiaire
- ▶ Prise en charge plafond : 45 € heure/stagiaire

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Estelle BERNARD

Départements : 07-26-69

Téléphone 06.08. 53. 91. 07

Mail e.bernard@vivea.fr

Léa BERTHELIER

Départements : 01-73-74

Téléphone 06.76.97.57.85

Mail l.berthelier@vivea.fr

Mathilde JOUFFRIT

Départements : 42-43-69

Téléphone 06.72.01.48.31

Mail m.jouffrit@vivea.fr

Franck PRADEL

Départements : 03-15-63

Téléphone 06. 77. 15. 55. 95

Mail f.pradel@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation Sud-Est Région Auvergne-Rhône-Alpes

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 11/2023

Date de révision : 11/2026

Titre de l'AOS	« Je ne nais pas employeur, je le deviens ».
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2026</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 65 650 contributeurs en Auvergne Rhône Alpes. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offres</p> <p>D'après les données de la MSA pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) sur la moyenne des cinq dernières années (2017-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Chaque année, la région AuRA recrute environ 3 100 travailleurs en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le secteur de la production agricole. Cela indique qu'il y a un nombre significatif d'emplois permanents dans l'agriculture de la région, qui peuvent inclure des postes tels que chefs d'exploitation, responsables de ferme, ingénieurs agricoles, ... ❖ De plus, chaque année, la région recrute environ 117 000 travailleurs en contrat à durée déterminée (CDD) dans le même secteur. Cela met en évidence l'importance de la main-d'œuvre saisonnière et temporaire dans l'agriculture de la région, en grande partie en raison de la saisonnalité marquée des filières de cultures spécialisées, comme la viticulture. ❖ Ces chiffres montrent que la région AuRA a un marché du travail agricole dynamique avec des opportunités d'emploi permanentes, mais aussi une forte demande de travailleurs saisonniers pour faire face aux besoins spécifiques des saisons de production, de récolte et d'entretien des cultures. Cela reflète la nature diversifiée de l'agriculture dans la région, qui comprend une variété de cultures et d'activités tout au long de l'année. <p>Les élus du Comité AuRA ont également mis en évidence que la gestion des</p>



	<p>ressources humaines ne se limite pas uniquement à la sphère des exploitations, mais s'étend également aux missions qui leur sont confiées en tant qu'élus, au travers de leurs différents mandats dans des réseaux d'emploi comme les services de de remplacement, les groupements d'employeurs, les magasins de producteurs, les CUMA, ...). La supervision des employés dans ces structures relèvent directement de compétences managériales.</p> <p>Nos élus ont pleinement conscience que la gestion des ressources humaines est une composante essentielle de la réussite des exploitations agricoles. Cela joue également un rôle significatif dans la manière dont le secteur est perçu par l'extérieur. En adoptant une approche proactive qui se concentre sur la professionnalisation à travers des outils RH, l'agriculture renforce son attractivité.</p> <p>Au travers de cet AOS, les élus aspirent à communiquer leur engagement envers la priorité des formations en ressources humaines et à les appuyer financièrement, mettant ainsi en avant leur valeur et leur importance.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Cet appel d'offres spécifiques peut s'adresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux exploitants employeurs direct et indirect (ayant recours à des prestataires externes) • aux exploitants agricoles qui envisagent d'embaucher pour la première fois • aux exploitants qui travaillent au sein des magasins de producteurs • aux exploitants agricoles qui endossent des rôles de leadership, que ce soit au sein de syndicats, de groupes de travail, et qui ont l'opportunité d'influencer les politiques et les stratégies liées aux ressources humaines à une échelle plus large • aux exploitants agricoles qui occupent des mandats au sein d'organisations agricoles, de coopératives ou d'associations qui jouent un rôle crucial dans la promotion de l'attractivité du secteur • ... <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p>



	<p>Le périmètre géographique : Région Auvergne-Rhône-Alpes</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offres</p>	<p>Cet appel d'offres réaffirme la volonté des élus en Auvergne-Rhône-Alpes de renforcer la gestion des ressources humaines au sein du secteur agricole. Les formations qui en découleront permettront aux exploitants de s'équiper d'outils RH performants. Ces outils seront un soutien pour le recrutement, la gestion, le développement des compétences et la création d'environnements de travail favorables, tout en préservant l'attractivité du secteur. Il est important que les exploitants prennent aussi conscience de leurs rôles d'employeurs, tout en développant une approche proactive dans la gestion des ressources humaines, intégrant ainsi cette dimension essentielle dans leur activité.</p>
<p>Actions attendues</p>	
<p>Objectifs de formation</p>	<p>La formation doit permettre à chaque participant de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer l'employabilité de leur exploitation agricole ainsi que leur posture en tant qu'employeur, en identifiant les domaines nécessitant des améliorations 2. Maîtriser l'utilisation d'un outil RH pour améliorer la gestion des ressources humaines au sein de leur organisation agricole dans un ou plusieurs domaines : <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et processus de recrutement (ex. : utilisation d'outils d'évaluation des besoins en main-d'œuvre, grilles d'entretien d'embauche, livret d'accueil, ...) • Coûts et avantages d'un salarié (ex. : utilisation d'outils de calcul des coûts salariaux et de modèles d'analyse coûts-avantages, ...) • Obligations légales (utilisation de trames de contrats de travail, document unique,...) • Management des employés (ex. : grille d'entretien annuel, fiche de poste, outils de communication positive, ...) • Organisation du travail avec les salariés (planning, organigramme, outils de communication partagés, ...) • Motivation et fidélisation des salariés (utilisation d'outils de suivi de la performance, d'entretiens individuels, de plans de développement professionnel, ...)
<p>La durée de la formation</p>	<p>14h minimum</p>
<p>Période de réalisation des actions</p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2025.</p>



<p>Modalités de formation</p>	<p>Il conviendra obligatoirement de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre d'au moins un outil RH afin de permettre des applications concrètes pour les stagiaires.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun. Les compétences des formateurs devront être précisées dans la partie « <i>Moyens d'encadrement</i> ».</p>
<p>Autres critères</p>	<p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est <u>impératif</u> de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<p>Modalités de prise en charge</p>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offres, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ; ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les demandes de financement en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé ▶ Les compétences des formateurs



Conditions de prise en charge par VIVEA

<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offres spécifiques est fixé à 45€TTC par heure/stagiaire.</p> <p>Dans le cas où la formation inclut un accompagnement individualisé, celui-ci bénéficiera de la prise en charge prévue (<i>100€/heure/stagiaire en présentiel et 85/heure/stagiaire en distanciel</i>).</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
<p>Prise en charge</p>	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>

Les critères qualitatifs de l'action

<p>Nombre de participants minimum par action</p>	<p>2 stagiaires minimum</p>
<p>Nombre de participants maximum par action</p>	<p>15 stagiaires maximum (hors parcours individualisé)</p>

Accompagnement individualisé

<p>Accompagnement individualisé autorisé</p>	<p>Oui</p>
---	------------

Formation Mixte Digitale

<p>Formation Mixte Digitale autorisée</p>	<p>Oui</p>
--	------------



Formation Ouverte à Distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	Non
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offres permanent du Comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 4 « Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail » • Dans le domaine de compétence « Gestion des ressources humaines » • En cochant le projet : « Optimiser les RH et l'organisation du travail »
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour en savoir plus sur cet appel d'offres spécifiques, vous pouvez contacter :

Estelle BERNARD

Conseillère 07, 26, 38

☎ 06.08.53.91.07

✉ e.bernard@vivea.fr

Mathilde JOUFFRIT

Conseillère 42, 43, 69

☎ 06.72.01.48.31

✉ m.jouffrit@vivea.fr

Franck PRADEL

Conseiller 03, 15, 63

☎ 06.77.15.55.95

✉ f.pradel@vivea.fr

Léa BERTHELIER

Conseillère 01, 73, 74

☎ 06.76.97.57.85

✉ l.berthelier@vivea.fr